

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2024

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Eclaron, en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre.

Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Mélanie Heilmer, David Poulin, Myriam Puissant, Mathieu Dhaine, Olivier Rimbart, Luc Hispart, Laurette Ligier.

Ghislaine Delorme a donné pouvoir à Jean-Yves Marin.

Philippe Guillaume a donné pouvoir à David Poulin.

Thomas Grosjean a donné pouvoir à Luc Hispart.

Absent excusé :

Ludovic Front.

Myriam Puissant a été élue secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 04/09/2024 a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27/09/2024 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N°241029-01 : LOTISSEMENT DES FRUITIERS – ADOPTION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal l'avancée des travaux et acquisitions en cours des parcelles du lotissement.

Le projet de règlement a été soumis avant la séance pour lecture aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire revient sur quelques points essentiels avant de soumettre au vote le règlement proposé par le géomètre et annexé à la délibération.

Après exposé, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a approuvé le règlement du lotissement qui sera joint à la délibération.

N° 241029-02 : DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS – BUDGET LOTISSEMENT

VU les intérêts d'emprunt à passer sur l'exercice 2024 du budget lotissement ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			DEPENSES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
6045	011	- 4 000€	66111	66	+ 4 000€
TOTAL		- 4 000,00 €	TOTAL		+ 4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a autorisé les virements ci-dessus.

N° 241029-03 : FRICHE INDUSTRIELLE ET ANCIENNE LIGNE DE CHEMIN DE FER – APPROBATION DOCUMENT D'ARPENTAGE - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES DIFFERENTS LOTS

Monsieur le Maire a fait un point aux membres du conseil municipal sur le découpage des parcelles de la friche industrielle ainsi que de l'ancienne ligne de chemin de fer depuis leur achat.

Après exposé des différents éléments financiers, Monsieur le Maire a proposé de fixer les prix de vente des différents lots après découpage (selon plan figurant dans la délibération) :

1^{er} lot :

Partie O pour 1 ha 48 a 41 ca

Partie R pour 3 a 22 ca

Partie W pour 37 a 15 ca

Partie B pour 14 a 75 ca

Partie G pour 1 a 72 ca

Partie A pour 13 ca (extrait de la zone ZD 40 sur plan)

Soit un total de 2 ha 05 a 38 ca proposé pour un montant de 155 000 euros (forfait pour l'ensemble).

2^{ème} lot :

Partie J pour 03 a 67 a

Partie K pour 02 a 73 ca

Soit un total de de 06a 40 ca proposé pour un montant de 9 600 euros (base de 15€ le m²)

3^{ème} lot :

Partie D pour 10 a 43 ca

Partie U pour 50 ca

Soit un total de 10 a 93 ca proposé pour un montant de 4 372 euros (base de 4€ le m²).

4^{ème} lot :

Partie T pour 7 a 45 proposée pour un montant de 2 980 euros (base de 4€ le m²).

5^{ème} lot :

Partie I pour 04 a 80 ca

Partie L pour 03 a 94 ca

Soit un total de 08 a 74 ca proposé pour un montant de 29 000 euros (forfait 20 000€ sur bâti + 9 000€ terrain).

6^{ème} lot :

Partie S pour 11 a 71 ca proposé pour un montant de 4 684 euros (base 4€ le m²).

7^{ème} lot :

Partie A pour 10 a 35 ca sur la base de 4€ le m²

Partie Q pour 02 a 96 ca sur la base de 8€ le m²

Soit un total de 13 a 31 ca

En contrepartie, il sera cédé à la commune :

Parcelle AE 183 pour 28 ca

Parcelle AE 185 pour 18 ca

Parcelle AE 188 pour 16 ca

Soit un total de 62 a sur une base de 8€ le m²

Soit une somme totale de $4\,140 + 2\,368 - 496 = 6\,012$ euros.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a donné son accord sur les prix de vente proposés ci-dessus ; a donné tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les compromis, actes de ventes et toutes pièces afférentes.

N° 241029-04 : CREATION D'UN EMPLOI POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CATEGORIE C A 18/35 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CATEGORIE C A 10/35 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire à temps non complet ;

Le Maire a proposé à l'assemblée :

- La suppression du poste d'adjoint technique territorial à 10/35 ;
- La création du poste d'adjoint technique territorial à 18/35 ;
- La modification du tableau des emplois à compter du 01/11/2024.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a décidé de créer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (18/35) ; a décidé supprimer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (10/35) ; a dit que le tableau des effectifs a été modifié.

POINT SUR LES TRAVAUX

Récupérateurs d'eau pluviale : l'installation est en cours pour 2 récupérateurs sur 2 bâtiments communaux et seront fonctionnels au printemps.

Maison médicale : les travaux de mise aux normes électriques et fibre sont terminés.

Groupe scolaire : l'installation d'appareils de communication dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) est en cours et sera opérationnelle prochainement. Un mode d'emploi sera transmis au personnel.

Mises aux normes électriques du stade : une visite est prévue sur place avec l'entreprise chargée des travaux.

Logement dans l'ancien secrétariat de Mairie de Sainte-Livière : une projection des travaux permet de voir l'avancement. La réception aura lieu en fin d'année.

Ralentisseur de Sainte-Livière : M. Marin explique au conseil la partie technique de l'installation. La réunion de chantier avant commencement des travaux a eu lieu.

Future crèche : les travaux avancent bien.

Installation de panneaux photovoltaïques : les subventions sont en attente.

Passage de l'éclairage public à leds : seule une subvention de 15% de l'Etat (fonds verts) a été attribuée, une petite partie pourrait être réalisée cette année.

Sentier nature : Monsieur le Maire fait un point sur les subventions obtenues et à venir. Des demandes de subventions devront être déposées en 2025 pour la partie patrimoniale.

Antenne-relais : une convention est à l'étude pour l'installation d'une antenne-relais sur le site de la Baronnie.

Projets pour l'année 2025 :

- Mairie-annexe de Braucourt ;
- Restauration tableau Eglise Saint-Laurent ;
- Réhabilitation ancien presbytère et Maison de Romance grâce au programme « villages d'avenir » ;
- Etude de l'aménagement de la route menant à la pointe de la Brèche ;

- Etude de la liaison de la piste cyclable depuis la Fontaine Saint-Laurent pour rejoindre le village et de là rejoindre Humbécourt ; cette étude est portée par le Syndicat Mixte du Der, comme extension de la piste faisant le tour du lac du Der.

AFFAIRES DIVERSES

Randomeven : une marche nocturne est organisée à Braucourt par plusieurs associations des trois villages (départ et arrivée à la Mairie annexe) le 31/10 de 18h30 à 20h.

Cérémonies de commémoration du 11 novembre : les horaires seront identiques aux années précédentes : 10h à Sainte-Livière / 10h30 à Braucourt / 11h30 à Eclaron – Un vin d’honneur suivra à la salle des fêtes d’Eclaron.

Une exposition organisée à la Maison de Romance (11-13 rue de Guise) par les institutrices sera ouverte au public le 11/11 de 14h à 16h et le 13/11 de 14h à 16h.

Réunion « participation citoyenne » : une réunion est prévue animée par la gendarmerie le mercredi 13 novembre 2024 à 18h à la salle des fêtes d’Eclaron, destinée aux personnes déjà inscrites de notre commune et des villages voisins.

Frelons asiatiques : certaines communes prennent en charge le retrait des nids chez les particuliers pour une action plus rapide et plus efficace pour freiner la propagation. Cette prise en charge pourrait être étudiée au prochain budget.

Annonces de coupe budgétaire pour les collectivités :

M. le Maire rappelle les principales recettes et dépenses de la commune.

Un point est fait sur les économies d’énergie, la gestion du personnel, les manifestations, le centre de loisirs.

QUESTIONS DIVERSES

Laurette Ligier informe le conseil municipal que des administrés s’interrogent sur l’entretien des fossés en pointe du chemin de la Grange Robert.

M. Marin, par des explications techniques affichées par le projecteur, explique aux membres l’intérêt de retenir autant que possible l’eau là où elle tombe et ne nettoyer qu’avec prudence et parcimonie les fossés situés en amont des habitations.

Une réunion publique sur la prévention des inondations sera organisée prochainement.

Olivier Rimbart informe les membres du conseil d’une réunion du CROS (Comité régional olympique et sportif) le 16/11/2024 à Tomblaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 45